



## Doit de renonciation à une succession qui démarre tres mal

-----  
Par doubleforce

Bonjour un notaire m'a contacté début novembre pour payer 100 euros une ouverture de succession pour ma tante décédée

Ce notaire refuse de répondre à mes questions et mes mails, il me contacte par mail que pour signer des pouvoirs pour payer les factures et me transmet pas les échanges qu'il a avec ma sœur qui l'a choisi sans nous concerter.

Mes sœurs ne veulent pas changer de notaire, une des sœurs vit à l'étranger

Je suis seulement demi sœur alors qu'elles sont sœurs

J'aimerais savoir à quel moment je dois accepter ou refuser la succession ? Je sais que j'ai un délai de 4 mois

Dois-je anticiper ce refus ou le notaire va t'il nous convoquer pour nous faire un inventaire de l'actif et passif puis nous faire signer un papier de refus ou d'acceptation de la succession

Je souhaiterais refuser car je ne souhaite pas me retrouver en indivision d'un bien immobilier avec mes sœurs avec qui je suis en conflit et qui véhicule chez moi du grand stress

Je suis handicapé ayant des problèmes de santé et la plus vieille de la fratrie, le notaire ne répond pas à mes questions ni me conseille sur quel justificatif fournir pour éventuellement profiter de l'abattement sur les droits de succession pour les handicapés

Elles n'ont pas de trésorerie pour payer les droits de succession alors qu'il y a un devoir de solidarité entre cohéritière

Elles me disent que c'est moi qui paierai les trois parts parce que j'ai un capital oui c'est vrai mais je ne perçois que l'aah soit 994 euros

Pour finir si je refuse la succession est-ce que ce sera au tour de mes enfants d'accepter ou de renoncer à cette succession

Merci de vos réponses